fectif des sous-officiers rengagés atteindra une | Compagnie et celle du Nord se concertent pour | si la Compagnie du Nord demeure seule à le forproportion de moitié. L'amendement est reponssé par 3º8 voix contre

30. Les articles 72 à 78 et dernier sont adoptés. Les articles additionnels, proposés par MM. Pou let, Laroche-Joubert, sont réservés pour la deuxièm

let. Laroche-Joubert, sont réservés pour la deuxième lecture.

M. La Rochefoucault déclare que ses amis et lui ne voteront pas le passage à la seconde délibétion, car la loi serait la destruction de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Elle seraitinneste pour la médocine. Elle empédehera le resentement du clergée et quiesteontraire au Concordat et au droit des catholiques. Ce sera la destruction, de la famille et la cause de la dépopulation. (Rires). Ce sera la destruction de l'arme. Plusieurs généraux m'ont dit que votre loi serait la destruction de l'armée française. (Applaudissements à droite).

M. Campenon. — Permettez-moi de vous dire que cette loi n'est pas ma loi. Ce sera celle que la Chambre aura votée.

M. Brisson dit que, devant M. La Rochefoucauld, queiques généraux ont pu exprimer une opinion personnelle, mais le jour où la loi sera vetée, tous s'appliqueront à la rendre applicable et efficace. (Applaudissements).

M. La Rechefoucauld termine en signalant les

(Applaudissements).

M. La Rochefoucauld termine en signalant les charges bulgétaires de la nouvelle lei. Le pays sera un jour avec ceux qui ont aujourd'hui déna un jour aviser de la loi mais de la loi M. Ribot déclare qu'il votera contre la loi ma la réduction du service militaire loi

pares que la réduction du service militaire lui semble devoir être subordonnée à la constitution des cadres solides des rous-officiers. M. de Lanjuinais veut également expliquer son vote, mais la clôture est prononcée. vote, mais la clôture est prononcée. La Chambre décide, par 401 voix contre 111, qu'elle passera en seconde délibération. La scance est levée.

L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

Samedi a eu lieu, sous la présidence de M. Méline, ministre de l'agriculture, la réunion de la commission française pour l'exposition agricole internationale d'ansterdam, dans laquelle ont été adoptées les résolutions suivantes:

Les exposants français de sections I, II, III et IV (animaux), ainsi que ceux de la section XI (agriculture) recevront à titre de subvention une somme égale aux trois quarts du prix de transport des animaux à l'aller, le ratour étant gratuit.

Les exposants des sections V, VII, VIII, IX et X (produits agricoles, beurres, fromages, moyens d'instruction agricole, livres, etc.), recevront la même subvention.

d'instruction agricole, livres, etc.), recevront la même subvention.

Les exposants de la section VI (section des machines), recevront une subvention représentant la motité des frais de transport en petite vitesse pour leurs machines à l'alter, le retour étant gratuit.

Les subventions seront accordées dans les limites du crédit voté par le Parlement et réparties par le comité français d'admission.

Les déclarations doivent être adressées au ministère de l'agriculture, à Paris, avant le ler juitlet 1884.

nistère de l'agriculture, à Paris, avant le ler juillet 1834.

L'emplacement est gratuit. Le fourrage, la litière et les eaux seront fournis gratuitement aux exposants des animaux.

Outre les prix prévus au programme néerlandais, des récompenses honorinque et des médnilles seront accordées par le gouvernement français aux principaux lauréats.

Le comité d'admission et d'exécution pris dans le sein de la commission de l'exposition se compose de MM. Récipon, député, président, thenry, député; Tisserand, conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture; Lavelard, administrateur de la Compagnie des omnibus; G. Dubar, vice-président de la Société des agriculteurs du Nord; Lemoine, propriétaire éleveur, à Crosne, et De Lagor-se, secrétaire général de la société d'encouragement à l'agriculture.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LA RÉFORME DES TARIFS DE CHEMINS DE FER. - Comme cette question est d'une impor-tance capitale peur l'industrie roubaisienne, nous croyons devoir publier tout ce qui peut

tiutéresser nos lecteurs.
C'est à ce titre que nous reproduisons in extenso la délibération suivante de la chambre de commerce du llavre.

merce du llavre:

Transport des tissus de Roubaix au Havre
La chambre prend connaissance de la lettre suivante de M. le directeur de la Compagnie des chemins de fer de Pouest:

A Monsieur le ministre, de relavre aux publics, à Monsieur le ministre des travaux publics, à Monsieur le président,

Yous avez bien voulu me communiquer, le 8 mars dernier, une copie de la lettre que la chambre de commerce a adressée à M. le ministre des travaux publics pour signalor la situation défavoravaux publics pour signalor la situation des pays d'outre-mer.

Somme suite à cette communication, je prends la liberté de vous remottres que le 30 mai dernier, de la Compagnie de l'Ouest.

Cette lettre relate les objections présentées par la Compagnie de l'Ouest.

Solte lettre relate les objections présentées par la Compagnie de l'Ouest.

Pour l'étre plus de la commerce que les tissus expédiés de Roubaix sur Anvers ent taxés aux prix les 8 fr. 55 par tonne en petite vitesse, et de 32 fr. 20 en grande vitesse, tandis que de Roubaix au Harre lis doivent supporter les texes de 45 fr. 60 et de 147 fr. 10.

Tout en tenne compte de la différence de distance à l'avantage d'Anvers, 129 kilomètres de travaux publics, a l'avantage d'Anvers, 129 kilomètres par le davor de commerce a conscitue que pur la voie d'Anvers, 129 kilomètres par le chambre de comment de la différence de distance à l'avantage d'Anvers, 129 kilomètres de travaux publics, a l'avantage d'Anvers, 129 kilomètres de la commerce a dresse de 45 fr. 60 et de 147 fr. 10.

Tout en tenne de l'avantage d'Anvers, 129 kilomètres de l'avantage d'Anvers, 129 kilomètr

établir, de Roubaix sur le Havre, un tarif commun à des bases galas à celles dont jouit le port d'Anvars, c'està-dire à raisen de 0 fr. 06 par tonne et par kilomètre pour la petite viterse, et de 0 fr. 25 par tonne et par kilomètre pour la grande vitesse.

a J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le président, que pour autisfaire au désir que vous nous avez exprimé, et bien que notre Compagnie na soit intéressée que pour une faible partie du parcours (84 kilomètres sur 325), dans le transport des tissus de Roubaix au Havre, nous avens proposé à la Compagnie du Nord d'établir un tarif commun, en vue de conserver aux lignes françaires des transports qui ont pu, à la faveur des tarifs exceptionnellement réduits des chemins de fer de l'Etat belge, être dirigés par le port d'Anvers.

de fer de l'Etat belge, être dirigés par le port d'Anvers.

Cette Compagnie vient de nous faire savoir que cette demande se lui paraissait pas susceptible d'une solution favorable, attendu que, pour disputer à la Belgique les transports dont il s'agit, il faudrait appliquer les mêmes prix totaux que par la vols d'Anvers. Or, il lui semble impossible, même pour l'esportation, de consentir, pour une distance presque triple, des prix égaux à ceux que perçoit l'Etat belge, pour un trafic de transit.

Il convient de considérer, en effet, que dans les prix de 8 fr. 55 et de 32 fr. 20 de Ronbaix à Anvers, la part de la Compagnie du Nord représente, pour la distance de 8 kilomètres le plein prix de ses tarifs généraux, soit 0,16 cent. en petite vitesse, et 0,44 cent. en grande vitesse, frais accessoires non compris.

pente, pour la distance de 8 kilometres le pien prix de ses tarifs généraux, soit 0,16 cent. en petite vitesso, et 0,44 cent. en grande vitesse, frais accessoires non compris.

En Belgique, le prix perqu sur 121 kil. est calculé commerciane prix de transit, d'après des bases kilométriques notoirement inférieures à celles qui sont perques en ce pays pour les tarifs intrileurs.

Cette situation de la Belgique, qui lui permet, sans comprometre son trafic, de l'aire pour Anvers des prix de transit extrêmement réduit, place ce port, même à distances égales, dans une situation plus favorable que nos ports, qu'il n'est pas en nêtre pouvoir de modifier.

A cet avantage, ajoute cette Compagnie, se joint dans l'espèce celui d'une distance beaucoup plus petite, puisque la distance entre Roubaix et Arvers (129 kilom.) ne dépasse grâre le tiers de celle de Roubaix au Havre (324 kilom.) Appliquât on à cette distance la base moyenne de 0,06 cent. résultant de la soudure du tarif intérieur Nord, qu'on obtiendrait encore un prix de 19 fr. 45, frais accessoires non compris, superieur du plus du double à celui de Roubaix à Anvers (3 fr. 55).

Il en serait de même pour les transports en grande vitesse, l'application de la base franco-belge de 0,25 cent. donnerait encore un prix de 81 fr. de Roubaix au Havre, supérieur de 60 010 à celui qui est perçu de Roubaix à Anvers.

Quant à adopter ces derniers prix, la Compagnie du Nord n'en voit pas la possibilité, malgré le vif d'ésir qu'elle aurait de participer pour plus de 8 kilomètres au courant d'expeditions qui se fait entre Auvers et les pays d'oure-mer.

Dans sa pensée, un semblable tarif serait inapplicable ; car, en outre de l'augmentation de prix de transport par rails viendrait s'ajouter la différence d'au pus a s'accenture. Ainsi, pour les tissus, qui, du reste, ne donnent lieu qu'à un faible mouvement d'expertation a pris un d'eveloppement bien plus de l'expertation a pris un d'eveloppement bien plus

Havre à New-York serait de 30 fr. par mètre cube, contre 25 fr. au départ d'Anvers. Dans le même ordre d'idées, les vins de Champagne, dont le trufic à l'exportation a pris un développement bien plus considerable, trouvent à Anvers, pour New-York, un fret de 12 fr. 50 seulement par 250 bouteilles, seit 25 fr. par 1,000 kilog., tandis qu'au Havre le fret s'élève à 40 fr. par tonne.

En prèsence des considérations qui précèdent, dont on ne saurait méconnaitre la valeur, et malgré l'intéré évident que notre Compagnie aurait à attirer à la voie du Havre le trafic des tissus de Roubaix pour l'exportation, nous sommes obligés de constater, non sans un vil regret de notre part, qu'il nous est difficile d'insister davantage auprès de la Compagnie du Nord, pour obtenir le tarif commun à prix réduits réclamé par la Chambre de commerce.

de commerce.

Veuillez agréer, etc.

Le Directeur de la Compagnie,

Signé: MARIN.

La Chambre décide d'envoyer copie de catte lettre à M. le ministre des travaux publics, accompagnée d'une réstation des arguments si fâcheusement invoqués par la Compagnie du Nord.

Voici la lettre qui, en exécution de la décision ci-dessus, a été envoyée au ministre des travaux publics par la chambre de commerce du Havre :

c'est cans doute pour rendre sa réponse plus faci Nous la laissons, sur ce point, disouter avec e

exacte, hous vertions du reste les navires oeiges vonir avec empressement charger au Havre, ce qui n'est pas.

3 Ce qui ast vrai, c'est que les armateurs d'Anvers nous font en ce moment, pour attirer chaz eux le transit de certaines marchandises, des prix de concurrence qui ne leur laissent actuellement aucun benéfice possible: c'est ce qui se produit précisément pour les vins de Champagne, que la Compagnie du Nord cite avec cemplaisance à l'appui de sa thèse.

3 D'un autre côté, le port du Havre n'a pas seuiement à ménager que ses relations avec l'Amérique du Nord, la seule destination citée dans ce débat; le Havre, par ses lignes régulières, est en relations étroites et directes avec toutes les mers d'Europe, avec les rives de l'Atlantique Nord et Sud, en même temps qu'avec les parages du Pacifique. Par ses correspondances, en même temps que per des départs directs, le Havre se relie ausi aux ports indiens et de l'Extrême-Orient. Nos relations ont donc une importance tout autre que ne le lais e entendre la Compagnie du Nord, et ce ne sont pas des intérês étroits que nous défendons.

dons.

De les armateurs d'Anvers em

dons.

Den résumé, que les armateurs d'Anvers emploient tous les moyens à leur portés pour concurrencer avec succès le port du Harre, pour attirer chez eux notre ransit, et pour prospèrer, en fin de compte, à notre détriment, quand la lutte ne nous sera plus possible, ils sont dans leur rôle. C'est à nous à conserver nos avantages, et à les augmenter, si lous pouvons.

Mais ces que nous ne pouvons comprendre, c'est qu'une Compagnie française consente à jouer ce rôle de soutenir un port étranger au détriment d'un port français, en refusant à celui-ci la légitime épadité ac traitement qu'il réclame, et en fornutant en même temps des assertions de nature à lui porter un grave préjudice auprès des personnes mai informées. Aussi veus prions-nous instamment, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir dans la circonstance, pour que les intérés que nous défendons, qui sont, somme toute, coux du pays, soient sauvegardés comme il convient.

Veuillez agréer, mousieur le ministre, l'expression de mon profond respect.

Pour le président de la Chambre de commerce, absent.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ROUBAIX
Le conseil municipal s'est réuni samedi, à 7
heures et demie, sous la présidence de M. Julien
Lagache, maire.
M. Briet et quelques autres personnes assistent
à la séance,
Le conseil renvoie aux commissions compétentes
le plus grand nombre de propositions portées à
l'ordre du jour.
Après un échange d'observations en re MM. les
docteurs Carrette et Derville et M. Altred Reboux,
le conseil renvoie à la prochaine séance la nomination de la commission scolaire.
Il nomme une commission de 5 membres, choisis en dehors du conseil, pour examiner les rapports présentés par les édégaés des chambres syndicales ouvrières à l'exposition d'Amsterdam; sont icales ouvrières à l'exposition d'Amsterdam; sont lus : MM. Rocks, directeur chez MM. Amédés rouvost t Ce; Edouard Dupire, architecte, Emile a Reussel, telaturier; Junker, flateur; Dumer-

Il élève de 600 à 800 francs, les subventions ac-cordées annuellement à la Fanfare Delatire et à la Concordie et rojette, d'accorden cela avec les con-clusions d'un rapport préparé pour l'ancion con-seil, une demande de subvention et une demande ni, and demande de subvention de sub demande de supportation de subvention faites par les so-létés chorales l'Union Lyrique et la Cocilia. La séance est levée à 10 heures.

Chronique religieuse. — Une messe solen-nelle sera chantée dans la chapelle de la société de Saint-Joseph, rue de la Paix, dimanche 29 juin, à neuf houres et demie, à l'intention des bienfaieurs de l'œuvre. Le sermon sera donné par M. le doyen de Saint-

Les régates du Blanc-Seau. - Voici le pro-

Les régates du Blanc-Seau. — Voici le programme des régates qui seront offertes au pent du a Blanc-Seau : d'imanche 29 fuin, à 3 heures, par le Club nautique « Trois-Etolies »:

1re course, embarcations de plaisance à 2 rameurs, pareours, 1,200 mètres, 2 virages: ler prix, une médaille en argent et 30 france; 2e, une médaille en bronze et 15 france.

2e course, prix des membres honoraires, Yoles-Guss (Juniors), deux avirons en pointe, parcours, 1,200 mètres. 2 virages: ler prix, une coupe en argent, don de M. Fox, membre honoraires et 50 francs; 2e, une médaille en brenze et 30 francs; 2e, une médaille en brenze et 30 francs. 30 course, Yoles-Gigs à un rameur (Juniors), parcours, 1,200 mètres, 2 virages: ler prix, une coupe en bronze, don de M. Hassebroucq, maire de Tourcoing; 2e, une médaille en argent.

4e course, prix de Croix, Yoles-Gigs (Seniors), 2 avirons en pointe, parcours, 1,200 mètres, 2 virages: ler prix, une médaille en vermeil et 109 francs, don de M. Isaac Crothers, de Croix; 3e, une médaille en argent et 50 francs.

Cinquième course : embarcations de tous genres et de toutes constructions, deux avirons en couple.

Parcours, 1,200 mètres, 2 virages: ler prix, une médaille en des en Patricles et un objet d'art, don de M. F. Lehoucq, conseiller général de Tourcoing; 2e, une médaille en argent.

Sirème course: Prix de la ville de Tourcoing, yoles-gigs (juniors) 4 avirons en pointe. Parcours, 2,400 mètres, 4 virages: le c prix, une médaille en argent.

Sirème cours: Prix de la ville de Tourcoing, yoles-gigs (juniors) 4 avirons en pointe. Parcours, 2,400 mètres, 4 virages: lec prix, une médaille en vermeil et 150 fr.; 2e, une médaille en argent et 75 fr.

Septième course: périssoires. Parcours, 1,200 mètres, 2 virages: ler prix, une médaille offer par la Lique des Ratriotes et un'objet d'art, don d'un membre honoraire; 2e, un ravolver, den de M.C. Jonglez, conseiller général, Tourcoing; 2e, une médaille an bronze.

medaille en bronze.

Huitième course, yoles gigs (seniors) 4 avirons en pointe. Parcaurs, 2,400 mètres, 4 virages: ler prix, une médaille en vermeil et 250 fr. offerts par les président et vice-président; 2e, une médaille en argeate t 100 fr.

Course comique en cuv.lles: ler prix, 10 fr.; 2e, 5 fr.; 3e, 5 fr..

Pendant la durée des régates, concert par la fanfare du Blanc-Seau, dirigée par M. Brutin.

Un buffet est établi dans l'enceinte réservée.

1 rix des places: Tribunes, 3 fr.; enceinte réservée, 1 fr.

vie, 1 fr.
On trouvera des cochets à l'avance : A Roubaix, chez M. A. Duburcq, rus du Visil-Abreuveir; Mile Quint, Grand'Place . A Tourcoing, au Café du Cygne.

Le carrousel de Leers. — Voici la liste du carrousel qui sera donné à Leers, au bénéfice des pauvres, dimanche 27 juillet:
ler prix, valeur 200 fr. en espèces. — 2e prix, valeur 150 fr. en espèces. — 3e prix, valeur 100 fr. en espèces. — 4e prix, valeur 100 fr. en espèces. — 6e prix, valeur 40 fr. en espèces. — 6e prix, surprises, 30 fr. — 7e prix, surprises. — 8e prix, surprises.

Le carrousel aura lieu chez M. Plouvier, près du bureau des douanes. La mise de chaque cavalier sera de 3 francs. En cas de mauvais temps, le carrousel sera re

mis.
Le manège est à la disposition des amateurs à partir du 30 juin.
Un carrousel d'essai aura lieu le 14 juillet, jour de la fête nationale.
Prix d'entrée : un franc.

Au Barbieux. — Voici le programme des auditions muscicales qui seront offertes au publio le dimanche 22 juin 1834, de sinq à sopt heures du soir, au Jardin de Barbieux, et le jeudi 26 courant, de huit heures et demie à dix heures du soir, en face du square Notre-Dame:

Première partie — Fanfare Delattre. — 1. Allegro militaire (Leroux); 2. Fantaisie originale (Van Perck); 3. Polka des Tambours (Reynaud).

Deuxième partie. — L'Union ouvrière. — 1. Les Douaniers, chœur (Saintis); 2. Hymne à la France (Gounod).

(dounod).
Troisième partie. — Fanfare Delattre. — 1. La Roubaisienne, schottisch (Struckman); 2. Grande valse (Lamothe); 3. Galop militaire (Piuel).

valse (Lamothe); 3. Galop militaire (Piuel).

Ephémérides de la charité roubaisienne. —
22 juin 1801. — Reeueil des héritages situés à la
couture de la Malcennes à Luisque, et appartennt aux
religieuses de l'hôpital Ste-Elinabeth de Roubaix; les
héritages comprennent ensemble 3228 verger, achetées au prix principal de 376 liv. 10 sous. (Archives
de Roubaix, G.G., 287, f. 13.
22 juin 1775. — Mémoire présenté par le magistrat de Roubaix à M. d'Hellemmes, aubdélégué de
Mgr l'intendant. — e Il y a cinq établissements pour
le soulagement des pauvres dans la paroisse. Le premier que nous regardons comme le plus ancien, est un
hôpital fondé par les seigneurs de Roubaix, sous le
titue de : Chapelle du St-Sépulcre, c'était autrefois
nh hôpital pour les pélerins; mais depuis que les pélerinages n'ont plus lieu, il est destiné à six vieux
hommes, de Roubaix. —
Le deuxième est un couvent de religieuses hospitalières, fondé par les seigneurs de Roubaix : cer religieuses sont teunes d'entretenir douze vieilles femmes. Le magistrat n'a aucune inspection aur le révirus de seuvent qui ne red counté de seu ad-

ngreuses sont tennes d'extretenir douze visines sem-nes. Le magistrat n'a aucune inspection sur le ré-gime de se eouvent, qui ne rend compte de son ad-ministration qu'au seigneur de Roubaix et à l'évêque de Tournai; les religieuses ont refusé de donner au-cun reuseignement, se réserrant de le faire directe-

»Le troisième est la table des communes pauvres, ad-»Le troisième est la table des communes parvres, administrée par le magistrat, qui nomme deux pauvriseurs qui lui rendent sompte. Le revenu annuel de la Table, dent la pius grande partie ne se perpit plus, soit que les débieurs restené iaconnus ou qu'on manque de sitres pour les sontraindre, soit à cause de la modicité des reutes ou des nombreuses alléantions faites dans les mauvais temps, ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 205 florins 5 patars 2 deniers; les charges imposées par les fondations excédent se revenu de 72 forins 1 patar; de sorte que la commune est obligée de fournir aux deux pauvriseurs plus de 10.000 flerins par an.

sorius I patar; de sorte que la commune est obligée de fournir aux deux peuvriseurs plus de 10.000 ferins par au.

» Le quatrième est l'hôpital des orphelins et invalides, bât ce 1743, et soumis à l'administration du magnitrat qui y établit un économe. Cet hespies, où sont neurris et entretenus couvenblement plus de 120 enfants, vicillards et infirmes, n'a de revenus que 33 florins, provenant de la location d'une maison y attenante et qu' lui appartient, de sorte que toute la dépense est à la charge de la communauté.
» Le cinquieme et dernier établissement est le boniilon des pauvres malades; il n'est pas soumis à l'autorité du magistrat. Le curé, qui en est le principal al-ministeur, s'est aussi réservé le droit de donner di

quis. (Archives de Roubaix, G.G., 293).

22 juin 1877. — Le conseil municipal vote un crédit de 3000 fr. peur supplément de secours à domicile, à distribuer aux indigents per l'administration des hespices. (Rapport du maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Reubaix,

TOURCOING

Le concert de bienfaisance au profit de la veuv Drouart aura lieu le lundi 30 juin, à 7 heures de oir, dans la salle des fêtes de la société Saint-Jo

soir, dans la salle des fêtes de la societé Saint-Joseph, rue du Moulin-Fagot.
On peut se procurer des cachets à l'avance, au prix de 2 fr., chez M. J. Mathon et Rocor-Delattre, Grande-Place, au siège de la société S Joseph, rue du Moulin-Fagot, aux bureaux du Broutteux, rue de Lille, 31; chez MM. Paul Dupont, rue de la Mairie, Mahieu-Lorthioit, rue du Tilleul et aulocal des Orphéonistes, rue Desurmont.

Un habitant du quartier de la Blanche-Porte, le sieur J. D..., tisserand, a déclaré dimanche ma-tin, au commissaire de police, que sa femme et sa fille étaient disparues de son domicile depuis joudi soir, et qu'il ne savait à quoi attribuer cette dispa-

Chronique du bien. — M. Gustave Bataille, cabaretier, au Labyrinthe, à Neuville, a trouvé un bracelet en or. Après d'actives recherches, il a fini par trouver la propriétaire, à qui il a remis le bracelet.

LILLE

Nos artistes. — Nous apprenons que M. Querrion, le prix du Conservatoire de Lille, ancien élève de M. Delannoy, a obtenu le second prix de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles dans le cours supérieur dirigé par M. Servais. Le jeune artiste a fait preuve de justesse, d'une grande expression et d'une sonorité remarquable dans l'interprétation du concerto en si mineur de Servais, morceau imposé pour le concours.

Une agréable surprise .- M. X ... avait vendu le matin, à M. Henri Tondeur et Ce, changaura, rue de la Gare, plusieurs obligations. Deux heures après, il recevait un télégramme lui annonçant qu'une de ces actions était sortie au dernier tirage

Un suicide à l'hôpital Saint-Sauveur.

Un suicide à l'hôpital Saint-Sauveur. — Un ancien chef de musique d'artillerie de Dousi, nommé Bruyminckx, âgé de 47 ans, avait pris sa retraite à Lille. Il était atteint d'une maladie chronique dont les soufirances avaient tellement augmenté qu'il avait di entrer à l'hôpital St Sauveur. Il était seul dans la salle St-Roch; mais on le surveillait, parce qu'il avait déjà manifesté l'intention de se tuer.

samédi, à 7 h. 112, profitant de l'absence de la sceur, il prit la bande de toile, placée au ciel du lit, qui sert aux malades pour se soulever et, la pas-sant autour de son cou, il se laissa retomber sur

le lit. L'interne de service, M. Letève, appelé aussitét, ne put que constater la mort. Bruyminckx était tellement affaibli par la ma-ladie que la strangulation a été instantanée.

Filouterie. — Deux habitants de St-Pierre, Louis Cowen, tullists, âgé de 31 ans, et Eugénie Ruckebusch, âgée de 22 ans, étaient venus à Lille, en excursion amoureuse. Ils étaient d'scendus dans un hôtel, place de la

Ils étaient d'iscendus dans un hôtel, place de la Gare, et vivaient comme des gens dont le portemounaie est convenablement garni.

Mais l'hôtelier, désireux de voir leur solvabilité, leur présenta, vendredi, une note de 169 fr. 25, frais de leur s-jour.

Cowen, sans se troubler, déclara qu'il n'avait pas d'augent et qu'il allait lui faire une traite sur sa maison de commerce à Calais. Il lui donna, en effet, cette traite qu'il signa du nom paternel.

L'hôtelier, ayant écrit à Calais, apprit que le père refuserait le payement.

Alors il fit sa déclaration au commissaire du 3° arrondissement, M. Guilluy, qui a fait arrêter nos 2 tourtereaux, et les a envoyés au parquet.

M. le procureur les a laissés en liberté provisoire.

Accident. — Un accident, dû à l'imprudence de la victime, est arrivé, samedi matin, dans l'établis-sement de MM. Wallaert frères, rue de Poids. Une ouvrière varouleuse, Henriette Poulet, âgés de quinze ans, nettoyait un métier à la marche malgré les réglemeu's.

Elle tenait de la main droite une brosse, et de la gauche un chiffon, qu'elle passaif sur un cylin-lindre. Cette mein fut prize dans l'engrenage du cylindre débourreur d'une carde. La machine fut

arrêtée aussitôt. Le docteur Lotten appelé, a pansé les blessures et constaté l'écrasement du pouce et la fracture d'un doigt.

La jeune fille a été conduite à l'hôpital Saint-

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du samed: 21 juin 1884. Présidence de M. Arnaud de Praneuf, vice-président.
Commissaire du gouvernement M. Facon, conseiller.

La séance est ouverte à deux heures moins le

Le conseil renvoie à la fin de la séance quelques affaires peu importantes et pour lesquelles les intéressés ne se présentent pas Mortagne. — M. Marion se désiste de la protestation qu'il avait elevée contre les élections de cette commune.

Le conseil donne acte de ce désistement.

Mons-en-Barceul. — Les sieurs Tailliez et Dubus ont été tous deux elus conseillers municipaux, le 4 mai dernier.

mai dernier. Mais M. Tailliez avait épousé neguère une fille

mai dernier.

Mais M. Tailliez avait épousé neguère une filie de M. Dubus, et il en a eu deux enfants. Cette femme étant morte avjourd'hui, M. Tailliez ne se croyait plus allié à M. Dubus.

Conformément à la jurisprudence admise en pareille matière, le conseil prononce que MM. Dubus et Tailliez ne peuvent simultanément faire partie du même conseil municipal et que l'élection de ce dernier est annulée.

Prémesques — Deux habitants de cette commune, les sieurs Allaud et Bonnier, et aient mariés à deux sours, estie particularité a fait croire à plusieurs qu'étant beaux-frères, l'élection de l'un d'eux serait, par suite, annuiee. (La loi autorise, en effet, les maris de deux sours à sièger simultanément dans le même conseil. Le bruit à même cour que Bonnier donnerait as démission.

Une protestation verbale se serait même produite dans la salle du scrutin, mais le maire, M. d'Hespel, sachant blen qu'elle n'était pas fondée, n'avait pas eru deveir la consigner au procèverbal.

n'avait pas cru devoir la consigner au procès-verbal.

Copendant, un conseiller rastait à nommer au second tour de scrutin. M. Florimond Leroy, qui était candidat, comptant sur la démission de M. Bonnier, avait fait imprimer des bulletins portant deux noms. Or, comme il n'y avait, en raalte, qu'un seul conseiller à élire, M. d'Hespel fit annuler le second nom sur tous les bulletins qui en portaient deux; de là, protestation de M. Florimond Leroy qui pré en l que cette manière de procèder aura t causé son échec.

Mais, cum ne.d'auropart, le procès-verbal n'a été envoye à la Prefecture que le 12 mai, le conseil estime que les électeurs ont pu être induits en erreur sur le nombre des conseillers à nommer, et annule les élections du 11 mai.

reur sur le nombre des conseillers à nommer, et annule les élections du 11 mai.

Cysomg.— Il s'ag t, nos lesteurs le savent déjà, de l'élection de deux beaux-frères, MM. le docteur Desmons et Delval, élus le même jourdans deux sections différentes.

Me Barquin, avocat de M. Desmons, demande l'annulation de l'élection de M. Delva, en s'appuyant sur les articles 35 et 43 de la nouvelle loi municipale.

M. Boye. Chamard, dans une fine et spirituelle M' Moye'-Chamarl, dans une ne et spirituelle plaidorie, deniante au contraire, que, suivant la procédure ancienne, il soit tiré au sert pour savoir loquel des deux élus doit se retirer. Sans doute, M. Deisol n'a obtenu que 86 voix tandis que M. Desmont en a obtenu 385, mais M. Deiva a ett nommé dans une section qui compte beaucoup moins d'electeurs que celle dans laquelle a été élu M. Descret, d'air la mission die le contrait de la contr lecteurs que celle dans laquelle a été élu M. Des-ment; d'où il suit qu'il peutse dire le représentant de sa section à plus juste titre que son beau-frère

ment; d'où il suit qu'il peutse dire le représentant de sa section à plus juste titre que son beau-frère le docteur.

Le Conseil n'est pas de cet avis; il annule l'élection de M. Delva et valide celle de M. Desmons.

Poix. — Neus voici à la plus longue affaire de l'audience.

La protestation contre les élections du 4 mai, dans cette commune, ne renferme pas moins de vingt chefs principaux.

Les partisans du maire Vuillot ont répandu la bière à profusion; ils ont payé jusqu'à 1,100 chopes dans uns seule soirée; des escoulades d'hommes dévoués au maire conduisaient les électeurs au scrutin; un sieur Harbounier distribuait des cartes d'electeur, renfermant des bulletins, jusque dans la salle même du vote; un nommé Roland, en état d'ivresse complète, a été porté dans la salle du scrutin; là, en lui a mis un bulletin de vote dans la main; le maire le lui a pris et l'a déposé dans l'urna, etc, etc.

L'articulation la plus grave consiste, suivant M. le commissaire du gouvernement, dans la violation du secret des lettres, violation commise par Mile Léa Pavot, aide-receveuse des postes, à l'instigation de M le maire de Poix. Catte jeune fille a été surprise, par la receveuse, décachetant deux lettres de M. Ducornet, adversaire de M. Vuillot. D'ailleurs, elle a été révoquée le 12 mai 1884.

M. le maire de Poix allègue qu'il lui avait autonet demandé des absences des lettres de la contra de la con

834. M. le maire de Poix allègue qu'il lui avait M. le maire de Poix allègue qu'il lui avait seulement demandé de chercher à découvrir les adresses d'électeurs absents de la commune. Cela est encore très grave de la part d'un fonctionnaire, puisqu'il est très sévèrement interdit aux facteurs de révéler à des tiers les noms des destinataires des lettres qu'ils portent.

M° Basquin plaide pour M. Ducornet; M° Houdoy pour M. Vuillot.
L'avocat de M. Ducornet demande ensuite au conseil de vouloir bien entendre quelques témoins des faits de pression et de corruption électorales qu'il a énumérés.

des latts de pression et de corruption électorales qu'il a énumérés.

Me le maire de Poix est présent et proteste qu'on le calomnis; les timoins maintiennent leurs allégations; tous veulent parler à la fois; les interpellations et les démentis se croisent et la séance menace un instant de devenir orageuse.

M. le président donne la parole à M. le commissaire du gouvernement, qui conclut à l'annulation de l'élection.

Le conseil se retire pour délibérer, et rapporte une décision annulant les élections de Poix. Samt-Pol-lez-Dunkerque. — Protestation rejetée.

Mecquignies. — La protestation est rejetée. L'é-

EDouard Barbien

lection de M. Ribeaucourt est i validée Douchy. — L'élection de M. EDouard est validée.

FEUILLETON DU 23 JUIN - (Ne 17.)

RAYMONDE

VI (Suite).

Tout à coup Raymonde, pour mieux voir les étoiles qui pointaient dans le ciel, ren-versa sa tête en arrière, laissant ainsi innocemment se révéler aux yeux émerveillés d'Antoine les lignes onduleuses de sa poi-trine et de son cou. — Comme les étoiles rine et de son con. — Comme les contes naissent vite! murmura-t-elle; quand j'étais petite fille, j'essayais de les compter à mesure qu'elles montaient dans le ciel, et toujours le sommeil me prenaient au milieu de mes comptes.

- Il en est ainsi des meilleures choses, dit Antoine en souriant; à peine les avons nous vues poindre qu'une main invisible nous emmène. Au milieu de la fête, il faut partir comme des cufants qu'on emporte

partir comme des eniants qu'on emporte au lit avant la fin du spectacle. Raymonde tressaillit. — Dissit-fi vrai, et cette heure charmante qu'elle venait de savourer si voluptucusement seraitelle la seule ? Fallait-il l'oublier comme un beau rêve et retomber pour toujours dans le terre-à-terre de la réalité, avec le pigeonnier de l'amargelle et la compagnie

de Préfontaine en perspective? Oui, murmurait la raison, tu es la flancée d'Osmin, et tu n'as plus le droit

de rêver à ta fantaisie. Laisse cet étran- | bougonnait entre ses dents ; Sœurette ger passer son chemin, et continue de trottiner prosaïquement sur la route ba-

Antoine se leva. - Il faut partir! répéta-t-il, je vais prendre congé de vous. Raymonde fit quelques pas dans la di-rection de la maison, puis s'arrêta. Elle avait consulté sa raison; mais, comme il dant, mon pauvre souper se dessèche dans arrive presque toujours, elle n'avait demandé un conseil que pour ne pas le sui-mangeons tout seuls, Verdier et moi, tôt Auberive? murmura-t-elle avoc un léger tremblement dans la voix.

- Non pas, j'y suis pour plus de deux mois encore. - Alors your reviendrez nous voir ? Elle avait relevé la tête, leurs yeux se rencontrérent:et. pendant un instant.sous la douteuse clarté du ciel fourmillant d'étoiles, leurs regards plongèrent lente-

ment l'un dans l'autre. - Je reviendrai, répondit Anteine d'une voix émue. - Bien sûr?
- Je vous le promets.

Sa main s'était avancée vers celle de la jeune fille, elle lui tendit la sienne, et les deux mains se serrèrent plus que ne le permettaient les conventions de la politesse mondaine. Ils se quittèrent enfin, et, sans ajou-ter un mot, Antoine rentra dans le salon

pour prendre congé de ses hôtes. VII

Vous cherchez Antoine? Ah! il y a belle heurette qu'il est credé (parti); il ne

noisit grore chez nous, allez!
Tandis que M. Noël, à qui s'adressaient ces paroles, fronçait le sourcil et toine en soit affolé de la sorte

Verdier s'était assise sur une chaise basse et tout en écossant des haricots elle continuait: — Voyez-vous, Antoine mainte-nant a l'air de s'ennuyer avec nous; il n'a pas plus tôt avalé sa dernière bouchée qu'il enfile le chemin de Vivey... Et Dieu sait à quelle heure il rentre! En attenvre. - Est-ce que vous devez quitter bien-) parce qu'on a retenu Antoine à dîner làbas... Lui, qui autrefois passait quasi toutes ses soirées à côté de moi, ah ! il est bien changé! J'avais raison de dire que ce méchant Paris ne valait rien pour mon gachenet.

Paix done, Sœurette, interrompit Verdier en haussant les épaules; toujours des exagérations!... Antoine est un brave enfant, mais quoi! il est jeune et nous sommes vieux; il aime à s'amu-ser, et c'est tout naturel qu'il aille de préférence où il trouve des distractions.

— Des distractions! reprit Sœurette en hochant la tête, ma fi, si on lui donne de

la gaîté là-bas, il n'en rapporte guère ici, car il revient chaque fois plus songeur et absorbé. On ne peut lui arracher deux paroles. C'est bon l'je ne suis pas si simple que j'en ai l'air et je me doute de quelle couleur elles sont, ses distractions... Mon Dieu, s'il s'agissait d'une fille sage, modeste et bien élevée, je ne dirais rien; ce n'est pas moi qui le détournerai du mariage, au contraire! mais j'ai peur qu'il ne se soit amouraché d'une coquette sans cervelle, et cela me met le souci au cœur... Q'est-ce qu'elle a donc, cette de-moiselle de la Maison-Verte, pour qu'Antoine en cette destaine de la Maison-Verte, pour qu'Antoine en cette de la Maison-Verte, pour qu'Antoine et cette de la Maison-Verte, et cette de la M

les choses en noir... Antoine a la tête so-lide, s'il s'are coit que la demoiselle est une écervelée, il tournera les talons et s'en reviendra

— Il s'en reviendra amoindri et abêti, grommela M. Noël, indigné de l'apparente résignation du forestier, voilà comme il s'en reviendral Tenez, Verdier, votre femme, toute femme qu'elle est, a plus de bon sens que vous, et vous me faites bouillir... Adieu !

Il sortit en marmonnant, tandis que Sœurette s'essuyait les yeux et que Verdier, pour dissimuler sa mauvaise hu-meur, feuilletait d'un sir affairé son livrejournal. Au fond, il éprouvait les mêmes inquiétudes que sa ménagère; mais, pour lui comme pour Sœurette, Antoine était le dien de la maison, et si, en son absence, on se laissait aller à maugréer, dès qu'il était là on ne se permettait pas le moindre mot qui pût sonner comme un reproche

ou une critique. Néanmoins, quand il rentra ce soir-là, Verdier le prit à part, et affectant un ton dégagé: — A propos, mon camarade, commença-t-il, tu sais qu'on trouve à dire

- Bah! répliqua le garde général qui il se reprochait de négliger sa mère et de à l'originale beauté de Raymonde? Non, voulait paraître rassuré et ne l'était guère lui voler ces courtes journées de vacances il avait rencontré maintes plus que sa femme, tu vois tout de suite pour les donner à une autre; mais chaque mes plus régulièrement be chemin de Vivey. Il était devenu l'hôte assidu de la Maison-Verte. M. La Tremblaie, charmé d'avoir quelqu'un avec qui causer, s'efforçait de l'y retenir le plus longtemps possible, et de vrai, il ne fallait pas de grands efforts: la présence de Raymonde suffisait. C'était seulement à la brune, en rentrant à Auberive, qu'Antoine rentrait aussi dans sa conscience et Aussi le lendemain, dès le matin, il alla

dans la cuisine trouver Sœurette, occu-pée à fourbir les landiers de la cheminée, et lui annonça qu'il se mettait à sa dispo-sition pour toute la journée. La bonne femme pensa l'étousser en l'embrassant. Sitôt le ménage en ordre, elle emmena son fils au jardin et l'entretint minutieuse-ment des améliorations qu'elle avait introduites dans les carrés du potager. Comme au temps où il était écolier, An-toine lui aida à cueillir les poires des que-

nouilles et les raisins de la treille. Tout alla bien jusqu'à midi, mais quand vint au logis. Je ne parle pas pour moi, mais l'heure on d'habitude il prenait le chemin la bonne femme prétend que tu sembles de la Maison-Verte, l'image de Raymonde t'ennuyer chez nous... Tu la connais, se glissa traîtreusement entre sa mère et t'ennuyer chez nous... Tu la connais, elle voudrait toujours t'avoir cousn à ses glissa traitreusement entre sa mère et lui. Une secrète impatience nerveuse lui jupes. Que diable veux-tu ? les femmes sont comme cela... Si tu étais gentil, demain tu lui tiendrais compagnie un bon bort de temps pour la rassurer.

Antoing comprit. Son cœur lui avait trée dans sa vie depuis des années. Jadéjà dit plus d'une fois ce que son père lui insinuait timidement. Intérieurement, lu! une pareille impression. Cela terait-il

mes plus régulièrement belles et il n'ajour un attrait plus fort le poussait sur le chemin de Vivey. Il était devenu l'hôte assidu de la Maison-Verte. M. La Trem-blaie, c'était justement les côtés par où elle différait des autres jeunes filles : sa nature franche et primesautière, son ignorance de toutes les afféteries féminines, la virginale verdeur de son esprit, la sincérité de ses paroles. Quand le regard chercheur d'Antoine s'arrêtait sur les limpides et les lèvres hautaines de Rayentendait une voix intime et persistante monde, il était persuadé que ces yeux et lui reprocher l'abandon où il laissait sa cette bouche n'avaient jamais menti. Il y lisait la chaste et fière hardiesse d'un cœur qui ne s'était jamais prodigué en banales coquetteries, et cette fraîcheur veloutée de l'ame unie à un caractère ardentet passionné exerçait sur lui une fas-

dentet passionne exerçait sur lui une fas-cination toute puissante.

Après le repas de midi, Sœurette ins-talla sous l'auvent du jardin sa chaise basse et une corbeille de linge à repriser, puis elle se mit à la besogne, tout en ja-sant à plein cœur avec son fils assis à l'ombre, sur un banc. Elle ne se sentait pas de joie de pouvoir à son aise l'en-tretenir des choses de la maison, des tretonir des choses de la maison, des petites histoires du village, de tous ces menus détails domestiques dans le cercle desquels se mouvait sa pensée. Pendant ce temps, Antoine suivait d'un œil inquiet les progrès de l'ombre du toit sur les plates-bandes du jardin. Il calculait mentalement qu'il ne lui fallait qu'une heure en marchant bien pour traverser la forêt et arriver à la Maison-Verte.

(A suivre.) ANDER THEURIET.